MAIRIE DE PARIS

Direction des systèmes et technologies de l'information

2012 DSTI 25 – Signature d'une convention constitutive de l'autorisation du raccordement du Jardin d'Acclimatation au réseau Wifi de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du projet « Paris ville numérique », en partenariat avec la région Ile-de-France, la Ville de Paris offre aujourd'hui aux Parisiens un accès Internet par le réseau sans fil Wifi grâce à 430 bornes réparties sur 315 hots spots sur environ 290 sites municipaux (jardins et squares publics, bibliothèques, mairies d'arrondissement, …).

Dans le cadre de son courrier du 14 décembre 2011, le Jardin d'Acclimatation, par la voix de son Président, Monsieur Marc-Antoine JAMET, a souhaité que ce dernier puisse bénéficier de ce réseau Wifi.

Les travaux nécessaires au raccordement de ce site au réseau Wifi consistent à l'installation d'un routeur et d'une ou plusieurs antennes WIFI permettant la couverture de certaines zones du parc ainsi que l'activation de deux lignes téléphoniques spécifiques pour la mise en place de l'accès ADSL.

Le réseau Wifi sera mis à disposition gratuitement des usagers du Jardin d'Acclimatation par la Ville de Paris. La Société Anonyme du Jardin d'Acclimatation ne pourra solliciter aucune indemnité au titre de l'exécution de la convention.

Par convention du 6 décembre 1995, la ville de Paris a concédé à la Société Anonyme du Jardin d'Acclimatation la gestion du Jardin d'acclimatation dans le Bois de Boulogne, pour une durée de 20 ans.
Cette convention confère un titre d'occupation au concessionnaire qui est seul maître d'ouvrage des travaux susceptibles d'être engagés sur la parcelle concédée.

L'objet de la convention est donc de permettre à la Ville de Paris d'obtenir l'autorisation de la Société Anonyme du Jardin d'Acclimatation d'effectuer les travaux de raccordement à son réseau sans fil Wifi jusqu'au 5 décembre 2015, terme de la convention établie pour la concession du Jardin d'Acclimatation, et de définir les modalités d'utilisation de ces équipements.

Compte tenu de ces éléments, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à signer la convention constitutive de l'autorisation de raccordement du Jardin d'Acclimatation au réseau Wifi de la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris